

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 MAI 2006**

**Délibération**  
**n° 2006.05.119**

**Convention relative  
au Fonds de  
Solidarité pour le  
Logement : Année  
2006 - avenant n° 7**

**LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE /  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : ANNEE 2006 -  
AVENANT N° 7**

La ComAGA contribue depuis de nombreuses années au financement du Fonds Solidarité Logement (F.S.L.), géré par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Charente Solidarité. Le GIP Charente Solidarité sollicite la poursuite de ce partenariat.

Le F.S.L. constitue une aide importante auprès de certains locataires en difficultés par l'attribution d'aides financières aux locataires dans les domaines suivants :

- dépôt de garantie,
- premier loyer,
- cautionnement (garantie de paiement),
- assurance,
- ouverture des compteurs,
- frais d'agence,
- impayés de loyers et de charges.

De plus, la loi relative aux « Libertés et Responsabilités Locales » du 13 août 2004 prévoit que ce fonds intervienne également dans les domaines suivants :

- impayés d'énergie,
- impayés d'eau,
- impayés de téléphone,
- aide à la sous location.

Dans ce cadre, la loi invite le Conseil Général, désormais responsable du F.S.L. à solliciter l'ensemble des partenaires afin de tenir compte de ces nouvelles attributions. Toutefois, la participation du FSL reste soumise à une validation du dossier par le GIP.

En 2005, la ComAGA contribuait au F.S.L. à hauteur de 81 460 €, soit 3.31 % du budget du GIP. Les locataires ayant bénéficié du F.S.L. sur la ComAGA représentaient près de 45.2 % des ménages suivis sur le département (soit 1650 ménages aidés ou suivis appartenant à la ComAGA).

Sur ces bases, la participation de la ComAGA au F.S.L. pour l'année 2006 serait donc maintenue à 81 460 €, pour un minimum de 1650 ménages suivis sur la ComAGA.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 29 mars 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 7 à la convention de mise en place du Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2006 ayant pour objet le versement d'une contribution de 81 460 € à la Caisse d'Allocations familiales, gestionnaire de ce fonds.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal - chapitre 65 – article 65738 - sous-fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 mai 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 mai 2006</b>